

Année : 2022

Population : 254 h

Groupement d'appartenance : CC DU PAYS D'URFE

Poste comptable : 042210 SGC LOIRE NORD

Strate : FPA/FPZ : Communes de 250 à 499 habitants

Régime : FPZ

Nomenclature comptable : M57

Situation de la strate : PROVISoire

Département : 042 - LOIRE

Commune : JURE (21420116200010)

Type de Budget : BP seul

Nombre de Communes traité(e)s pour le Département : 5 soit 100% de la catégorie démographique du département

Nombre de Communes traité(e)s pour la Région: 27 soit 100% de la catégorie démographique de la région

Nombre de Communes traitées pour la France Entière: 1037 soit 99% de la catégorie démographique de la France entière

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
 FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	254 000	1 000	1 087	4 979	970
Produits de fonctionnement CAF	248 700	979	1 039	4 893	951
dont : Impôts locaux	84 275	332	376	1 708	368
Fiscalité reversée par les GFP	0	0	6	44	9
Autres impôts et taxes	33 123	130	118	117	43
Dotation globale de fonctionnement	70 861	279	256	171	188
Autres dotations et participations	8 962	35	85	1 870	180
dont : FCTVA	904	4	7	9	4
Produits des services et du domaine	3 890	15	76	346	65
Total des charges de fonctionnement = B	156 231	615	878	3 248	731
Charges de fonctionnement CAF	144 080	567	797	3 097	699
dont : Charges de personnel (montant net)	57 507	226	303	975	241
Achat et charges externes (montants nets)	45 075	177	299	968	241
Charges financières	711	3	10	361	17
Subventions versées	1 340	5	29	501	36
Contingents	14 546	57	65	90	83
Résultat comptable = A - B = R	97 769	385	209	1 730	240
Capacité d'autofinancement brute = CAF	104 620	412	242	1 796	253

INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	271 846	1 070	890	3 556	493
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	400	2 186	193
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	225 000	886	233	300	84
Autres dettes à moyen / long terme	760	3	1	9	1
Subventions reçues	22 008	87	61	240	107
FCTVA	11 927	47	28	125	39
Autres fonds globalisés d'investissement	0	0	1	15	7
dont : Taxe d'aménagement	0	0	1	15	7
Amortissements	6 851	27	33	70	15
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	228 612	900	664	3 147	492
dont : Dépenses d'équipement	202 606	798	494	1 912	385
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	0	0	55	698	79
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0	1	3	1
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-43 233	-170	-226	-409	-1
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	1	0
Besoin de financement de la section d'investissement	-43 233	-170	-226	-408	-0
Résultat d'ensemble	141 002	555	435	2 138	240
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	226 940	893	739	6 422	619
dont encours des dettes bancaires et assimilées	225 000	886	733	6 404	610
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	225 000	886	733	6 404	610
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	711	3	65	906	92
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	285 352	1 123	1 109	3 725	1 116

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	105 331	415	248	2 097	263
Résultat comptable = A - B = R	97 769	385	209	1 730	240
Produits de fonctionnement CAF	248 700	979	1 039	4 893	951
Charges de fonctionnement CAF	144 080	567	797	3 097	699
Capacité d'autofinancement brute = CAF	104 620	412	242	1 796	253
Produits de cessions d'immobilisations	1 200	5	40	41	12
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	104 620	412	187	1 098	174
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	104 620	412	187	1 098	174

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	33,89 %	36,23 %	34,91 %	38,72 %
Dotations et participations reçues	32,10 %	32,89 %	41,70 %	38,72 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	28,49 %	24,67 %	3,49 %	19,81 %
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	31,28 %	37,47 %	31,24 %	34,44 %
Charges de personnel (montant net)	39,91 %	38,08 %	31,48 %	34,47 %
Charges financières	0,49 %	1,23 %	11,64 %	2,46 %
Contingents	10,10 %	8,10 %	2,90 %	11,85 %
Subventions versées	0,93 %	3,68 %	16,18 %	5,17 %
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net (1)	51,64 %	37,90 %	57,44 %	45,06 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	111,05 %	47,18 %	15,70 %	21,89 %
Subventions reçues	10,86 %	12,27 %	12,53 %	27,82 %
FCTVA	5,89 %	5,61 %	6,53 %	10,05 %
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	2,15	3,03	3,57	2,41
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	2,15	3,03	3,57	2,41
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,01	0,26	0,43	0,35

Fiche n°3 : Les ratios de fiscalité

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE				
DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	254 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	154			
Part des foyers non imposables	64,9 %	65,5 %	55,9 %	57,4 %
Revenu fiscal moyen par foyer	22 948	20 974	24 448	25 850

DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	158			
-> dont part de résidences secondaires	21,5 %	23,5 %	45,4 %	19,2 %
-> dont logements vacants	0	0	0	0
Valeur locative nette des résidences secondaires	53 285			
Bases communales imposées en foncier bâti	225 048			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	79,7 %	78,3 %	30,1 %	73,1 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	0,0 %	0,0 %	0,2 %	0,3 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,2 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	20,0 %	11,7 %	4,0 %	6,1 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	0,3 %	10,0 %	65,5 %	20,3 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	18	18	28	15
-> dont au profit de la commune	18	17	28	14
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	0	0	0	0
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	18	13	21	16
-> dont au profit de la commune	18	13	21	16
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	0	0	0	0

II - LES BASES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET LES REDUCTIONS DE BASES CONSÉCUTIVES AUX DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMUNE

BASES NETTES \"MÉNAGES\" TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	53 285	210	285	807	208
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	225 048	886	1 040	4 112	949
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	26 402	104	160	61	152
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	34	0	1	1	3

BASES NETTES DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> bases de la commune	108 272	426	563	4 148	364
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à fiscalité additionnelle)	108 272	426	563	4 150	363
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ/FPE)	0	0	25	5	12

BASES DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> imposées au profit de la commune seule	0	0	0	0	0
-> imposées au profit de l'EPCI compétent	0	0	0	883	561

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	VL des résidences secondaires susceptibles de majoration
Taxe d'habitation - Majoration des résidences secondaires	Non voté	Non voté	0

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	Bases remises à imposition
Taxe d'habitation sur les logements vacants	Non voté	Non voté	0

	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	0	1 905
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0	
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0	
-> dont exonérations en faveur de certains logements	0	

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES	Date de la délibération	Durée du dégrèvement accordé	Montant du dégrèvement
Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs	08/01/93	5 an(s)	0

	CFE et CVAE exonérée sur délibération(s)		Exonérations de CFE/CVAE de droit pouvant être supprimées sur délibération	
	Base de CFE	CVAE	Base de CFE	CVAE
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0	0	0	0
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0			
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0			
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines installations	0			

	Date de la délibération	% pour la commune	% pour le GFP
Modification des règles de répartition de la CVAE (communes membres d'un GFP à fiscalité additionnelle)	Non voté	0	0

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	0

	Propre à la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Valeur locative moyenne (TEOM)				

III- LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Taux d'imposition en %			
	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	15,29 %	15,35 %	19,90 %	21,51 %
-> dont taux voté par la commune	10,81 %	10,86 %	14,98 %	14,26 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,23 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	4,48 %	4,48 %	4,93 %	7,19 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	28,63 %	27,69 %	47,73 %	41,85 %
-> dont taux voté par la commune	21,95 %	21,30 %	38,50 %	33,86 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,56 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	6,68 %	6,69 %	9,27 %	7,86 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	41,09 %	48,96 %	75,58 %	43,35 %
-> dont taux voté par la commune	22,77 %	30,66 %	53,51 %	27,98 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	6,64 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	18,32 %	18,31 %	22,07 %	14,94 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,26 %	31,15 %	42,89 %	40,43 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	31,26 %	31,15 %	42,89 %	40,43 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)	21,42 %	23,76 %	37,73 %	26,61 %
-> dont taux CFE voté par la commune	15,80 %	18,13 %	30,30 %	18,05 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	0,00 %	8,18 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA)	5,62 %	5,63 %	7,43 %	8,34 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ)	0,00 %	23,03 %	23,32 %	22,33 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	23,23 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	0,00 %	0,00 %	9,93 %	13,20 %

IV - LES PRODUITS DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

PRODUITS DES IMPOSITIONS	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (THLV, THRS, GEMAPI, GEMAPILV)	8 151	32	44	161	45
-> dont produits TH des résidences secondaires (hors surtaxe THRS) au profit de la commune	5 763	23	31	121	30
-> dont produits THLV au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits surtaxe TH résidences secondaires au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements sans fiscalité	0	0	0	0	0
-> dont produits THLV au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements à fiscalité propre	2 388	9	13	36	14
-> dont produits THLV au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI (THRS + THLV) au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	3	1
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	61 611	243	288	1 962	397
-> dont produits FB au profit de la commune avant application du coefficient correcteur	48 061	189	221	1 583	321
> Effet du coefficient correcteur : reversement (+) / prélèvement (-)	0	0	-50	-663	-95
-> dont produits FB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	1
-> dont produits FB au profit des groupements à fiscalité propre	13 550	53	66	369	72
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	11	2
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	10 837	43	78	46	66
-> dont produits FNB au profit de la commune	6 010	24	49	33	43
-> dont produits FNB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	1
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre	4 827	19	29	13	22
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	1	1
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	10	0	0	0	1
-> dont produits au profit de la commune	10	0	0	0	1
-> dont produits au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	23 201	91	140	1 566	99
-> dont au nom de la commune seule	17 112	67	102	1 257	66
-> dont au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	1
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	6 089	24	32	297	30
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	12	1
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre	0	0	6	1	3
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FPU/FPZ/FPE)	0	0	0	0	0
Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou TIEOM)					
-> au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> au profit de l'EPCI compétent	0	0	0	88	74

V - LES AUTRES PRODUITS : IMPOTS DE REPARTITION ET FRACTION DE TVA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

PRODUITS DES IMPÔTS DE RÉPARTITION	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	8 842	35	43	203	35
-> dont au bénéfice de la commune	6 970	27	29	179	23
-> dont au bénéfice du GFP	1 872	7	13	25	12
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)	0	0	20	493	66
-> dont produits des IFER au bénéfice de la commune	0	0	20	493	51
-> dont produits des IFER au bénéfice du GFP	0	0	0	0	16
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	0	0	0	1	1
-> dont au profit de la commune	0	0	0	1	1
-> dont au profit du GFP	0	0	0	0	0
FRACTION DE TVA					
Fraction de TVA	238 516	939	742	2 103	3 668
-> dont au bénéfice de la commune (seulement pour la Ville de Paris)	0	0	0	0	0
-> dont au bénéfice du GFP	238 516	939	742	2 103	3 668

VI - LES MECANISMES DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES CONSECUTIFS A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

DCRTP ET FNGIR	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
DCRTP	0	0	0	12	2
FNGIR					
Versement	357	1	12	29	8
Prélèvement	0	0	39	1 274	120

VII - LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES AU PROFIT DE LA COMMUNE

TAXE D'HABITATION & TAXES FONCIÈRES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	0	0	0	0	0
Taxe foncière sur les propriétés bâties	195	1	22	874	63
-> dont allocation FB abattement 50% VL des établissements industriels (modèle U)	144	1	22	873	62
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	790	3	6	4	6

TAXE PROFESSIONNELLE & COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Compensation part salaires - TP	5 537	22	19	13	9
Autres allocations compensatrices - CFE	599	2	27	841	41
-> dont allocation CFE abattement 50% VL des établissements industriels (modèle U)	0	0	26	838	39

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées